

SOCIETE LA GENERALE INDUSTRIELLE DE FILTRATION « GIF FILTER » SA

**SOCIETE ANONYME FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE
COTEE AU MARCHE DE LA BOURSE DES VALEURS MOBILIERES DE TUNIS**

**AU CAPITAL SOCIAL DE 10.563.994 DINARS TUNISIENS
SIEGE SOCIAL : GP1 Km 35 8030 GROMBALIA - TUNISIE
IDENTIFIANT UNIQUE : 6874/X**

**CONVOCATION POUR LA TENUE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 4 JUILLET 2019**

Les actionnaires de la société LA GENERALE INDUSTRIELLE DE FILTRATION « GIF FILTER » SA, société anonyme de droit tunisien faisant appel public à l'épargne, cotée au marché de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, au capital social de dix millions cinq cent soixante-trois mille neuf cent quatre-vingt-quatorze Dinars Tunisiens (10.563.994 TND), sont convoqués à une Assemblée Générale Ordinaire prévue pour le jeudi 4 juillet 2019 à partir de 8H00 à Hôtel Golden Tulip Carthage Tunis, sis à la Rue de la Republique, La Marsa 2078, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport d'activité du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les états financiers individuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
3. Examen et approbation des états financiers individuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
4. Examen et approbation des états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
5. Affectation des résultats relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
6. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions mentionnées par l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales et relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
7. Quitus aux administrateurs relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
8. Allocation des jetons de présence aux Administrateurs ;
9. Allocation de la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit ;
10. Renouvellement du mandat de certains administrateurs de la Société ; et
11. Pouvoirs pour formalités.

Le Président du Conseil d'Administration

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 4 JUILLET 2019 A 8H00

L'an deux mille dix-neuf (2019) et le 4 juillet à huit heures (8h00), les actionnaires de la société la Générale Industrielle De Filtration « GIF Filter » S.A, société anonyme de droit tunisien, faisant appel public à l'épargne, cotée au marché de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, au capital social de dix millions cinq cent soixante-trois mille neuf cent quatre-vingt-quatorze Dinars Tunisiens (10.563.994 TND) divisé en dix millions cinq cent soixante-trois mille neuf cent quatre-vingt-quatorze (10.563.994) actions nominatives de un Dinar Tunisien (1TND) de valeur nominale chacune (ci-après désignée la **Société**), se sont réunis à Hôtel Golden Tulip Carthage Tunis, sis à la Rue de la République, La Marsa 2078, Tunis, en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation faite par le Conseil d'Administration, conformément à l'avis de convocation paru au Journal Officiel de la République Tunisienne (JORT) numéro du 2019, et dans les journaux quotidiens Echourouk dans son édition du 2019 et le Quotidien dans son édition du 2019.

Il a été dressé par les soins du Conseil d'Administration une feuille de présence qui a été signée par chacun des membres de l'Assemblée Générale Ordinaire lors de son entrée en séance tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

Monsieur Bassem Loukil préside l'Assemblée Générale Ordinaire, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Adel Bahrouni est désigné comme secrétaire.

Monsieur _____ et Monsieur _____, présents et acceptants, sont désignés comme scrutateurs.

F.M.B.Z KPMG Tunisie, représentée par Monsieur Moncef Boussanouga Zammouri, commissaire aux comptes de la Société, régulièrement convoquée, est présent à la présente Assemblée Générale Ordinaire.

Le bureau étant ainsi composé, monsieur le Président constate, d'après la feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, que les actionnaires de la Société, détenteurs de _____ actions composant le capital social de la Société soit _____ % du capital social de la Société sont présents ou représentés.

En conséquence, l'Assemblée réunissant le quorum requis est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur le Président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- Une copie des statuts de la Société ;
- La liste des actionnaires de la Société ;
- Les pouvoirs des actionnaires représentés ;
- La feuille de présence à la présente Assemblée Générale Ordinaire ;
- Le texte du projet des résolutions ;
- Les états financiers se rapportant à l'activité de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 et les états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- Le rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire relatif à l'activité de la Société ainsi que le rapport consolidé ;
- Les rapports général et spécial du commissaire aux comptes de la Société ; et
- Le rapport du commissaire aux comptes sur les états financiers du Groupe GIF.

Monsieur le Président rappelle que la présente Assemblée Générale Ordinaire a été convoquée en ces jour, heure et lieu à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation des rapports d'activité du Conseil d'Administration de la Société et du Groupe GIF relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les états financiers individuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
3. Examen et approbation des états financiers individuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
4. Examen et approbation des états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
5. Affectation des résultats relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
6. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions mentionnées par l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales et relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
7. Quitus aux administrateurs relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
8. Allocation des jetons de présence aux Administrateurs ;
9. Allocation de la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit ;
10. Renouvellement du mandat de certains administrateurs de la Société ; et
11. Pouvoirs pour formalités.

Prenant la parole, monsieur Bassem Loukil expose le rapport d'activité du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Après discussion et échanges de vues sur les différents points à l'ordre du jour, les résolutions suivantes sont mises aux voix.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture des rapports d'activité de la Société et du Groupe GIF, élaborés par le Conseil d'Administration, et relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, approuve lesdits rapports tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à *des actionnaires présents ou représentés.*

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport du commissaire aux comptes, afférent aux états financiers individuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018, approuve lesdits états financiers, se soldant par un total bilan 22.139.687 Dinars Tunisiens et faisant ressortir un résultat net déficitaire de 2.166.681 Dinars Tunisiens.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à *des actionnaires présents ou représentés.*

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport du commissaire aux comptes afférent aux états financiers consolidés du Groupe GIF, approuve les états financiers consolidés du Groupe GIF de l'exercice clos le 31 décembre 2018, se soldant par un total bilan de 21.903.111 Dinars Tunisiens et faisant ressortir un résultat net déficitaire du groupe de 2.278.946 Dinars Tunisiens.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à *des actionnaires présents ou représentés.*

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice clos le 31 décembre 2018, de 2.166.681 Dinars Tunisiens au poste « résultats reportés ».

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à *des actionnaires présents ou représentés.*

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions prévues par les articles 200 et suivants et par l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, approuve ces conventions dans leur intégralité et dont le détail est consigné au niveau du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à des actionnaires, à l'exception de toute personne concernée pour sa part respective et ce, en application de l'article 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, ferme, définitif et sans réserve aux Administrateurs pour l'exécution de leurs mandats pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à des actionnaires présents ou représentés.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration en rémunération de leur activité, la somme de 4.000 TND net par membre, à titre de jetons de présence pour l'exercice 2018.

Cette rémunération sera portée aux charges d'exploitation de la Société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à des actionnaires présents ou représentés.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du Comité Permanent d'Audit de la Société en rémunération de leur activité, la somme totale de 5.000 Dinars Tunisiens net, à titre de rémunération pour l'exercice 2018.

Cette rémunération sera portée aux charges d'exploitation de la Société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à des actionnaires présents ou représentés.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, constate que le mandat de certains administrateurs de la Société, à savoir, messieurs Bassem Loukil et Walid Loukil, et les sociétés Economic Auto, représentée par monsieur Walid Loukil, et Aures Auto, représentée par monsieur Bassem Loukil, arrive à expiration et décide de renouveler leurs mandats, en tant qu'administrateurs de la Société et ce, pour un mandat de trois (3) nouvelles années, venant à expiration avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société statuant sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à des actionnaires présents ou représentés.

Messieurs Bassem Loukil et Walid Loukil, en leurs qualités d'administrateurs et de représentants des sociétés Economic Auto et Aures Auto, présents à l'Assemblée, déclarent accepter le renouvellement de leurs mandats en tant qu'administrateurs de la Société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à des actionnaires présents ou représentés.

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs à toutes personnes mandatées à l'effet d'accomplir toutes formalités légales nécessaires et toutes autres formalités légales (notamment de dépôt et de publicité ou de régularisation quelconque).

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

des actionnaires présents ou représentés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à heures (H).

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été approuvé après lecture par les membres du bureau.

LE PRESIDENT

LE SECRETAIRE

Monsieur Bassem Loukil

Monsieur Adel Bahrouni

LES SCRUTATEURS

Monsieur

Monsieur

LES ADMINSITRATEURS RENOUVELES

Monsieur Bassem Loukil
« Bon pour acceptation du renouvellement de mon mandat d'administrateur »

Monsieur Walid Loukil
« Bon pour acceptation du renouvellement de mon mandat d'administrateur »

ECONOMIC AUTO
(représentée par Mr Walid Loukil)
« Bon pour acceptation du renouvellement de mon mandat d'administrateur »

AURES AUTO
(représentée par Mr Bassem Loukil)
« Bon pour acceptation du renouvellement de mon mandat d'administrateur »